

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 57 (1906)
Heft: 8-9

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Affaires de la Société.

Réunion de la Société suisse des forestiers dans le canton de Vaud en 1906.

Tout ayant été parfaitement organisé à tous égards, la séance générale s'ouvre le 30 juillet à 2 heures de l'après-midi, dans l'Aula de l'édifice de Rumine, à Lausanne qui, depuis cinquante-trois ans, n'avait plus eu l'occasion de voir les forestiers suisses réunis dans ses murs. M. Oyez-Ponnaz, conseiller d'Etat, chef du département cantonal vaudois de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce, souhaite, dans un de ces discours enjoués, spirituels et captivants dont il a le secret, la bienvenue aux arrivants, parmi lesquels plusieurs ressortissants de notre grande république sœur, la France, et un Roumain des plus sympathiques, M. Michalescou. Le rapport habituel sur la marche de la société est présenté par le président du comité permanent, M. le Dr Fankhauser; sur quoi, le comité permanent, par l'organe de son président, propose et recommande, avec motifs à l'appui, la nomination de 3 membres honoraires; cette proposition est accueillie favorablement, et MM. Ruchet, conseiller fédéral, Bertholet, inspecteur des forêts à Lausanne et Meister, forestier de la ville, à Zurich, sont acclamés membres d'honneur. Un télégramme de sympathie est adressé au professeur Gayer, membre honoraire de la société à Munich et qui est actuellement souffrant et fatigué.

M. Muret, inspecteur cantonal des forêts, présente ensuite, pour se conformer à l'usage, dit-il, un rapport sur la forêt du canton où la société se réunit, la forêt vaudoise; remontant à l'indépendance du pays, il décrit toutes les phases par lesquelles cette forêt a passé dès lors; son rapport, étayé de graphiques bien combinés et très clairs, est substantiel et du plus vif intérêt; les détails piquants n'y manquent pas non plus et l'on voit, par exemple, les Vaudois ayant à peine secoué le joug de LL. EE., songer à chercher auprès d'un forestier bernois, Kasthofer, les lumières dont ils voulaient bénéficier pour leur économie forestière, être sur le point d'appeler ce spécialiste à la tête de leur service des forêts; puis, sans motif bien plausible ni bien apparent, s'achopper soudain à une vétille et laisser cet homme à son canton.

La forêt vaudoise couvre près de 83,000 ha dont plus de 60,000 en forêts domaniales ou communales; les revenus annuels de ces forêts publiques oscillent entre 4 et 5 millions de francs. Le rapporteur constate les progrès réalisés depuis l'an 1803 dans l'économie forestière vaudoise et, à l'opposé de ses prédécesseurs, qui voyaient l'avenir forestier vaudois très en noir, M. Muret, s'appuyant sur ce passé disparu et sur les travaux des forestiers distingués qui l'ont précédé à son poste, MM. Lardy, Davall, etc., voit plutôt en rose l'avenir de la forêt vaudoise; il termine par l'énonciation d'un but attrayant que l'on pour-

rait presque qualifier de rêve: l'arrondissement de gestion réalisé par la coopération toujours plus intime de l'Etat, avec ses moyens puissants, et du propriétaire de forêt (commune, corporation ou particulier).

Nous entendons discuter cette opinion autour de nous et émettre, entre autres, l'avis que l'initiative devrait partir d'en bas et qu'on devrait arriver en tout premier lieu au forestier de la commune, puis à l'évolution graduelle de l'économie forestière fondée sur toutes ces administrations forestières communales ou corporatives, travaillant ensemble à l'épanouissement de l'économie nationale de l'Etat en faisant avant tout fleurir le progrès dans leur propre branche.

Ces deux idéals se justifient à tous égards et sans doute le second serait plus captivant encore, n'étaient les moyens pécuniaires nécessairement plus considérables dont l'Etat dispose pour mener la tâche à chef.

M. Schwarz, et M. Balsiger ensuite, rapportent en allemand sur le procédé à adopter de préférence pour le martelage des coupes dans les forêts communales et corporatives et les règles qui devraient guider pour l'exploitation des bois dans les forêts des particuliers. Leur première conclusion, tendant à ce que le martelage des coupes soit fait, sur la base de dispositions à inscrire dans les instructions de service et les règlements forestiers communaux, par l'inspecteur d'arrondissement ou son suppléant dans les forêts des communes et des corporations qui ne possèdent pas de technicien, est adoptée sans opposition. La loi fédérale faisant dépendre les coupes dans les forêts protectrices de particuliers, traitées en futaie, d'une permission de l'autorité cantonale compétente, la société conclut, sur la proposition de ses rapporteurs, qu'il devrait y avoir lieu de considérer en l'espèce, comme autorité cantonale compétente la direction ou le département cantonal dont le service forestier relève; les demandes importantes devant faire l'objet d'une expertise de la part de l'inspecteur de l'arrondissement qui pourra cependant utiliser dans la plupart des cas son personnel subalterne pour faire procéder à cette expertise sous sa responsabilité. L'autorisation de coupe devra faire mention du nom de la forêt, du nombre des plantes à abattre, de leur volume, du mode d'assiette de la coupe, des mesures de précaution à prendre lors de l'abatage, des dispositions jugées nécessaires au sujet de la reconstitution des massifs, des cultures, améliorations diverses, etc. La société demande que le préposé au martelage désigne avec son marteau un à un les arbres qui devront être exploités, qu'il procède au récolement de la coupe et s'assure, à l'expiration du délai fixé pour l'exploitation des bois, que les conditions posées ont été rigoureusement observées et exécutées.

Mais, vouloir réaliser les mesures ci-dessus, c'est demander un nombre de forestiers techniciens bien supérieur à celui dont la Suisse dispose actuellement; des voix s'élèvent pour insister sur cette circonstance et il est décidé de laisser aux cantons l'initiative et le soin d'obvier à l'inconvénient signalé en prenant les seules mesures efficaces en l'espèce et dont ils réaliseront à bref délai tout le bénéfice.

A l'instigation du président de l'assemblée, on décide de couper l'ordre du jour par deux questions prévues pour le lendemain et l'on s'attaque en conséquence aux propositions du comité permanent relatives à la tenue de conférences populaires sur des sujets forestiers. On se range à l'avis du rapporteur et la société renonce par conséquent à faire préparer directement ces conférences; en revanche, elle décide d'encourager dans la mesure du possible les conférences de ce genre qui seraient faites sous les auspices de sociétés cantonales forestières ou agricoles. C'est surtout ces dernières que la société suisse des forestiers engagera à entrer dans cette voie, en leur offrant son concours et en leur désignant, soit les sujets spéciaux qui conviendraient à leurs conditions et besoins locaux, soit les conférenciers à même de traiter ces sujets, avantageusement pour elles.

On passe à la question relative à l'ouverture d'un concours, avec prix, sur des sujets forestiers et la société décide en principe, sur la proposition de son comité permanent, de charger celui-ci de désigner chaque année un sujet ayant une valeur pratique et pouvant contribuer, soit à l'activité de la société, soit à développer et favoriser l'économie forestière du pays, et d'ouvrir un concours entre les membres de la société pour la résolution de ce problème. La société décide en outre de prévoir au budget, chaque année, la somme nécessaire pour récompenser les travaux présentés qui seront les plus méritoires. Elle sursoit à entrer pour le moment plus avant dans la question, abandonnant au lendemain les décisions à prendre sur les détails de cet objet.

Avec tout cela, plusieurs membres ont maintenant les lèvres sèches et ils l'avouent sans ambage. Le président, presque seul, et en dépit du fait que c'est nécessairement lui qui s'est le plus dépensé par la parole, la pensée et la direction des débats, tient tête à la poussée. Mais, que voulez-vous qu'il fit contre cent? Bref, il suspend la séance pour 10 minutes. Un quart d'heure après, seuls les Vaudois sont présents pour s'atteler de nouveau aux délibérations. Nos très chers Confédérés ont pris à cœur, à peu près tous, de nous démontrer que nous sommes terriblement naïfs quand nous pensons posséder, en propre et à nous seuls, une heure que, par déférence pour eux, nous avons la courtoisie d'appeler „vaudoise“.

Grâce à la reprise des délibérations, il nous est permis d'entendre, enfin, un rapport des plus vivement intéressants, présenté par MM. de Luze et Petitmermet au sujet des tarifs d'aménagement et de leur application. Les rapporteurs, partant du principe que le contrôle des exploitations est une partie intégrante des aménagements, posent comme condition essentielle de ce principe, la corrélation intime qui devrait exister dans tout aménagement, entre le tarif de cubage adopté pour l'inventaire des massifs et celui de la délivrance des bois. Cependant, comme pour les motifs connus (impossibilité de déterminer sans erreur la hauteur et le coefficient de forme), il n'y a pas de tarif exact pour le cubage des arbres sur pied, les rapporteurs posent ce nouveau prin-

cipe qu'il est de toute nécessité de fonder le contrôle des exploitations, comme l'inventaire d'aménagement, sur le diamètre, uniquement, le diamètre à hauteur de poitrine étant le seul facteur de cubage qui puisse être fixé avec exactitude. Cela étant, il faudrait, en élaborant un aménagement, faire choix d'un tarif à employer, soit pour la taxation des peuplements et la délivrance des bois, que ceux-ci soient vendus sur pied ou façonnés, soit pour les revisions d'inventaire.

Pour des motifs d'opportunité et à raison des expériences acquises, le canton de Vaud a fait élaborer et a adopté 3 tarifs d'aménagement qui doivent être utilisés pour le martelage aussi bien que pour l'aménagement. Les tables de cubage vaudoises sont à la base de ces trois tarifs. C'est surtout la hauteur des arbres comparée au diamètre de ceux-ci qui doit influencer sur le choix du tarif.

Le tarif I se rapporte aux bois les plus courts, le tarif III aux bois les plus longs.

En outre, les tables vaudoises prévoient un tarif spécial pour les arbres isolés qui ont crû sur des pâturages maigres.

M. Flury développe certaines considérations du plus vif intérêt, mais qui, n'étant virtuellement guère applicables qu'à des surfaces d'essai, inventoriées pour ainsi dire à la vis micrométrique, semblent en l'espèce sortir légèrement du cadre de la discussion. Mais, par la température dont nous bénéficions, on comprend les velléités de liberté que les idées qu'on veut emprisonner avec trop de rigueur dans des limites trop restreintes, éprouvent forcément.

M. Biolley défend l'idée qui lui est chère, et avec raison: nous naviguons dans l'incertain, l'inexact et l'inconnu; ayons le courage de le reconnaître et, prenant pour tous les inventaires, quels qu'ils soient, un point de repère unique sous la forme d'un tarif d'aménagement fixe qui ne sera, bien entendu, qu'une unité conventionnelle, nous pourrons toujours comparer entre eux les états successifs de la forêt; nous utiliserons d'autre part le volume réel ou soi-disant tel pour exprimer le résultat de la gestion. Quand il le faudra, il sera toujours facile d'établir le rapport qui existe entre le volume conventionnel et le volume réel ou soi-disant tel d'une quantité déterminée de bois et de fournir par conséquent l'indication de la comparaison entre le matériel à l'aménagement et le matériel à l'exploitation.

M. Muret fait observer que si le canton de Vaud s'est rangé aux trois tarifs qu'il a adoptés, plus le tarif spécial pour arbres isolés sur pâturages maigres, c'est surtout pour des raisons d'opportunité. Le Vaudois ne croit guère qu'à ce qu'il voit ou au moins à ce qu'il sent ou peut toucher. Or, le moyen, dans l'état actuel des choses, d'obliger nos concitoyens des campagnes à croire toucher du doigt la sylve, au corps éthéré, insaisissable comme ceux des sylphes et des sylphides, et à admettre par conséquent son existence?

M. Biolley félicite néanmoins l'Etat de Vaud d'être entré dans la voie des trois tarifs, car il y voit un acheminement très naturel et très certain vers le tarif unique.

Par quelques mots concis, brefs et dont chacun porte, M. Dufaure indique avec beaucoup de clarté pourquoi il est persuadé que l'entente n'est pas loin d'intervenir, non pas entre la manière de voir, car elle lui semble identique, mais entre le système préconisé par M. Biolley et le système vaudois qu'il prévoit facilement perfectible à bref délai et évoluant avec rapidité vers le but, desservi par le tarif conventionnel unique.

C'est ainsi que le programme de la séance, très chargé cependant, a pu être liquidé, en grande partie. Deux objets prévus pour le lendemain ont été traités; en revanche, il a fallu renoncer à entendre trois travaux qui devaient être traités par des rapporteurs dont les noms seuls faisaient augurer du meilleur et du plus agréable débit.

Le lendemain, la séance est reprise à 7 heures du matin.

Sur la proposition du comité permanent, St-Gall est choisi comme lieu de réunion pour 1907; M. Scherrer, conseiller d'Etat, est élu président et M. Schnider, inspecteur forestier, vice-président de cette assemblée.

On aborde la proposition Ruedi relative à la revision des statuts de la société. M. Ruedi voudrait que les réunions annuelles fussent dirigées par le président du comité local, mais que la direction des débats relatifs à la société fût réservée au président de la société (art. 7); il voudrait en outre que, la société nommant un comité de 5 membres, le président fût désigné par la société, et non pas, comme c'est le cas maintenant, par ce comité; celui-ci se constituerait ensuite en se répartissant les autres charges (art. 10).

Rapportant au nom d'une commission spéciale chargée d'examiner ces questions et composée du comité permanent avec MM. Rebmann de Liestal et Duggelin de Lachen, M. Engler indique les motifs pour lesquels il y a tout avantage et intérêt à conserver le statu quo en ce qui concerne la direction des délibérations de la société par le président local. Notre Suisse compte en effet des peuples de nationalités fort différentes. Il est rare que, ainsi que c'est exceptionnellement le cas cette année, le président de la société manie avec une égale dextérité plusieurs de nos langues nationales. D'autre part, il est pourtant d'élémentaire courtoisie de laisser la présidence des débats annuels de la société au conseiller d'Etat qui est à la tête de la direction ou du département forestier du canton qui nous reçoit, les délibérations devant se dérouler ou du moins être dirigées dans la langue parlée en majorité dans ce canton. L'art. 4 de notre Constitution n'admet aucun privilège d'aucune sorte; or, si l'administration fédérale, par exemple, est tenue, sauf à violer l'un des principes essentiel et fondamental de notre droit constitutionnel, à se plier bon gré mal gré à la pluralité des langues et à s'organiser en conséquence, notre société des forestiers ne peut en revanche se fonder sur aucune prérogative sérieuse pour demander que nos débats soient dirigés en français dans un canton de la Suisse allemande si notre président est Suisse romand, ou vice-versa, mais nous devons admettre le fait accompli des mœurs, des habitudes, de la langue enfin du canton qui nous accueille et où nous nous réunissons:

le meilleur moyen pour cela est, comme on l'a fait jusqu'ici, d'accepter la direction des débats par le président du comité local, mieux placé que qui que ce soit pour diriger les délibérations en connaissance de cause.

Au nom de la commission, le rapporteur engage ensuite l'assemblée à adhérer à la proposition Ruedi dans ce sens qu'à l'avenir le président du comité permanent, c'est-à-dire le président de la société, soit nommé par celle-ci; cependant, comme il ne s'agit là en définitive que d'une simple interprétation de l'art. 10 des statuts, M. Engler, parlant au nom de la commission, ne voit aucun motif pour reviser ceux-ci et l'assemblée, après avoir entendu encore M. Felber et d'autres orateurs, se range à cette opinion. M. Flury voudrait que le président fût élu, non pas d'abord et avant les quatre autres membres du comité permanent, comme la commission le propose, mais après la nomination de tous les membres du comité permanent et parmi ces membres.

M. le D^r Fankhauser, citant quantité d'exemples des mieux choisis et des plus concluants, de sociétés importantes, assimilables à la nôtre sur beaucoup de points, demande plus de liberté dans le choix du président; il voudrait en particulier que le président de notre société ne fût pas nécessairement pris parmi les forestiers.

Il résulte en somme des débats que la société, dans son ensemble, renonce, pour les motifs indiqués ci-dessus, à la revision des statuts sur les deux points pour lesquels cette revision avait été proposée, mais qu'elle est d'accord sur cette interprétation que le président doit être nommé directement par elle, et non plus au second degré.

Autre point, le président en charge ne voulant pour aucun motif et sous aucun prétexte, accepter une réélection, il y a lieu de procéder à une nouvelle nomination.

M. Balsiger, se faisant l'interprète de la majorité de l'assemblée, exprime tous ses regrets de voir M. Fankhauser, président de la société, renoncer à cette charge, sans laisser aucun espoir d'accepter même une réélection dans le comité permanent. Sur de nombreuses instances faites à cet égard, M. le D^r Fankhauser déclare cependant qu'il se décide, par esprit de conciliation, à rester dans le comité. Cette déclaration est accueillie par de chaleureux applaudissements.

En conséquence et sur la proposition de M. Muret, on décide de maintenir tel quel le comité permanent pour les deux ans qu'il lui reste encore à diriger les affaires de la société, quitte à le laisser se reconstituer suivant ses propres décisions, l'interprétation nouvelle donnée aux statuts (art. 10) ne pouvant être applicable qu'à partir du moment où le comité sera renouvelé dans son ensemble.

M. Fankhauser présente ensuite un substantiel rapport sur l'entente intervenue entre la société suisse de l'industrie des bois et notre comité permanent relativement à l'unification de la classification des bois d'œuvre, leur mesurage et leur cubage. M. Müller-Trachsel, président de ladite société et présent parmi nous, revient en arrière, malgré l'entente; il pose à nouveau, pour s'entendre, la condition que le bois soit mesuré sous

l'écorce. M. Fankhauser réplique et maintient, toute chose ayant été dûment examinée, avant l'entente. M. Biolley, partant du principe que tout vendeur a intérêt à se plier aux désirs de l'acheteur, voudrait qu'on fît le plus possible pour aller au devant des desiderata de la société suisse pour l'industrie des bois, qui représente ici le client. Le président de l'assemblée désireux d'arranger tout le monde, se demande si la société ne pourrait pas décider en principe qu'elle est ou qu'elle n'est pas pour le mesurage sous l'écorce. C'est alors que M. Balsiger fait observer que ce n'est pas faute de ne pas comprendre M. Müller que nous ne donnons pas suite sans réflexion aux vœux qu'il exprime au nom des industriels dont il est le représentant; au contraire, et nous comprenons même si bien ces desiderata que nous les exprimerions sans doute nous-mêmes, dans le cas où les rôles seraient renversés; cependant, un marché ne peut se conclure que si les volontés des deux parties se rencontrent; or, dans l'espèce, les deux parties ont les mêmes droits et rien n'oblige l'une à passer par les fantaisies de l'autre, si ces fantaisies empiètent décidément trop délibérément, non seulement sur son droit le plus élémentaire, mais aussi sur ses intérêts les plus légitimes. M. Liechty appuie l'avis du comité permanent; il fait remarquer qu'au reste, une décision de la société n'aurait à tout prendre qu'une valeur assez platonique, les agents forestiers étant tenus dans l'exercice de leurs fonctions non pas par les décisions de la société suisse des forestiers, mais par les lois, ordonnances, règlements, instructions des cantons, communes ou corporations, au nom desquels ils officient.

En définitive, la question est retournée au comité permanent pour nouvelle étude.

Sur quoi, on reprend, où on l'avait laissée, la question du règlement relatif aux travaux écrits faits à la suite de concours ouverts par la société suisse des forestiers. On décide la votation, article par article, du projet de règlement, élaboré par les soins du comité permanent. Sauf une légère modification de rédaction proposée par M. de Luze qui veut que la société ait l'obligation et non pas seulement la faculté de publier sans autre indemnité les travaux couronnés, le règlement est approuvé par l'assemblée, c'est-à-dire par la société. Il détermine que c'est au comité permanent à fixer le thème des travaux; celui-ci devra être en rapport intime avec les questions qui présentent un intérêt particulier pour la pratique forestière. Tous les membres de la société suisse des forestiers sont admis à concourir. Les travaux, qui devront être écrits dans l'une des langues nationales de la Suisse, seront jugés par un jury spécial, désigné par le comité permanent et composé de cinq membres pour chaque sujet traité.

Voici le thème du travail fixé pour l'année prochaine par le comité permanent: „Quelles sont les mesures pratiques, propres à ramener à un niveau raisonnable les prix, trop élevés, des plants forestiers en usage dans certaines régions de la Suisse?“

Il sera réservé, pour les prix alloués ensuite de ce concours, une

somme de fr. 600, et non pas de fr. 6—8000, comme dit, par charge sans doute, la „Nouvelle Gazette de Zurich“ (n° 216, 2^{tes} Abendblatt).

L'ordre du jour appelle maintenant à la discussion les propositions touchant une enquête à faire en ce qui concerne les bois d'œuvre dont notre pays a besoin. On entend sur cet objet un rapport du comité permanent, concluant à ce que la société des forestiers suisses ouvre, dans l'intérêt de notre commerce interne des bois et de la production forestière, c'est-à-dire de notre économie nationale en général, une enquête tendant à déterminer d'une manière exacte les quantités et qualités de bois d'œuvre nécessaires à l'industrie suisse. On ne devra pas négliger, et même on devra tenir compte tout particulièrement des essences et des assortiments qui n'arrivent pas fréquemment sur le marché et qui ne s'y trouvent jamais qu'en petites quantités seulement. A notre grand détriment, les industriels établis en Suisse et qui utilisent le bois, ne connaissent pas ou connaissent mal les producteurs du pays; ils s'adressent donc souvent pour ce motif à des producteurs étrangers, leur payant les bois fournis à des prix supérieurs à ceux qu'ils payeraient dans notre pays, sans compter l'augmentation des frais de transport, les frais de douanes, droits d'entrée, etc., etc. Rien ne serait donc plus avantageux pour nos communes, corporations, particuliers et autres producteurs de bois d'œuvre que l'existence de ce que l'on pourrait appeler un „marché“ ou une „bourse pour bois d'œuvre“ où industriels et producteurs se rencontreraient pour débattre et arrêter les „cours“ ou les prix des bois d'œuvre, où les marchés se concluraient sur ces bases les plus propices et où l'on pourrait se procurer en outre tous les journaux et bulletins nécessaires, propres à faire connaître les producteurs, les amateurs ou acquéreurs, les quantités, assortiments et qualités des bois d'œuvre à vendre ou à acheter, les prix du jour, etc., etc.

Le rapport présenté propose de chercher à atteindre le but poursuivi en s'entendant sur l'exécution de l'enquête avec la société suisse de l'industrie des bois et en chargeant le comité permanent d'exécuter la décision intervenue à cet égard, tout en s'assurant du concours de membres de la société.

M. le professeur Decoppet se déclare entièrement d'accord avec la manière de voir du comité permanent. Mais, il se demande si c'est bien à notre société à entreprendre cette enquête. D'autre part, il résulte d'une conversation particulière avec les intéressés, que le département fédéral de l'Intérieur serait disposé à s'en charger. M. Decoppet propose donc à l'assemblée d'accepter la proposition du comité permanent et de prier le département fédéral de bien vouloir prendre à sa charge la mise à exécution de l'enquête en question.

Le rapporteur se rallie à cette proposition qui est approuvée par l'assemblée tout entière.

M. von Arx, caissier de la société, fait un exposé des comptes et du budget qui sont approuvés par l'assemblée sur le rapport de M. Müller, de Bâle-Campagne, vérificateur.

On étudiera les voies et moyens requis pour obtenir que l'année comptable de la société commence à l'avenir le 1^{er} janvier et se termine par conséquent en date du 31 décembre.

On fait circuler la motion, avec motifs à l'appui, de MM. Badoux et Glutz, tendant à trancher la question de savoir s'il n'est pas désirable et s'il est possible de choisir en Suisse quelques mas de forêt, d'environ 20 à 100 hectares et qu'on soustrairait désormais à toute action de l'homme pour leur faire faire retour à l'état de forêt vierge.

M. Pulfer appuie la motion, en sa qualité de chasseur.

En définitive, cette motion est renvoyée au comité permanent qui est prié de tenir compte dans son étude des considérations exprimées par M. Pulfer et de présenter sur la question un rapport et des conclusions à la réunion de St-Gall en 1907.

Revenant sur l'ordre du jour de la veille et reprenant au moins un des objets laissés forcément en souffrance, faute de temps, le président donne la parole à M. Badoux qui traite la question des taillis furetés dans le III^e arrondissement vaudois. Il s'agit particulièrement des taillis de Veytaux. Comme on le sait, on pratique, de temps immémorial, le furetage dans les taillis de la contrée et jusqu'à Aigle et plus loin, ainsi qu'en France, au reste, dans les départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire, c'est-à-dire dans l'ancien Morvan et dans d'autres contrées encore du même pays (Pyrénées, Cévennes, Savoie). Au pied de nos Alpes, la rotation est généralement de 10 à 12 ans et les tiges que l'on coupe, ont de 30 à 36 ans. Ce système d'exploitation présente le grand avantage de maintenir le sol perpétuellement couvert et de conserver toujours sur la souche des tiges qui empêchent la sève de se perdre, l'utilisant pour elles-mêmes et appelées pour ce motif des tirants de sève; ceux-ci garantissent en réalité la vitalité et la reproduction des souches jusqu'à un âge très avancé.

A Veytaux, les exploitations sont remises à des entrepreneurs et ce système de traitement qui offre aussi la très grande utilité de fonctionner comme l'une des formes les plus protectrices de la forêt, n'en rapporte pas moins de beaux produits. M. Badoux nous cite le chiffre de 4,8 m³ par ha qui aurait été atteint comme produit annuel moyen depuis 25 ans. C'est beau, si l'on songe que les forêts de hêtre, avec chênes, de Morat, exemplairement traitées en futaie par un de nos meilleurs sylviculteurs de Suisse, donnent du 5,8 à 6 m³. On nous cite aussi comme point de comparaison, une futaie de hêtre en France et qui passe pour remarquablement belle, mais qui ne déverserait cependant que du 4,6 m³ (celle de Dayancourt).

Des graphiques très intelligibles ont été établis relativement aux prix atteints par les bois des taillis furetés de Veytaux. Ces graphiques peuvent confirmer une fois de plus ces deux principes que l'on connaît depuis longtemps, à savoir que, d'une part, les prix nets des bois de feu restent stationnaires ou même tendent à baisser et que, d'autre part, les prix nets des bois de service, tout au contraire, augmentent sensiblement. Cependant, les prix des bois de feu ne sont pas moindres qu'ailleurs; on lit fr. 16, fr. 13, etc.

La rotation, qui était de 12 ans, a été réduite à 10 ans.

Un enrésinement assez important se produit dans ces taillis, c'est-à-dire que le sapin et l'épicéa y gagnent toujours plus de terrain. Néanmoins, on conserve encore le taillis fureté; cependant, on laisse les résineux s'implanter où ils le font; en d'autres termes, le traitement vise à ne pas s'opposer à la conversion en futaie qui ne s'opérera toutefois naturellement qu'avec une extrême lenteur, pendant bien des rotations encore sous le régime du furetage dans le taillis.

C'est ainsi que l'ordre du jour des séances des 30 et 31 juillet est complètement épuisé, à part seulement le travail, que nous espérons bien lire ici ou ailleurs, de M. Barbey sur les ravages de la tordeuse du chêne dans les taillis du pied du Jura. Quant au cours promis par M. Comte sur le retour au rajeunissement naturel, il nous le fera sous bois, dans quelques heures.

Le président communique une invitation adressée à la société pour un congrès international à Vienne.

Il présente un projet de diplôme pour membres de la société. On émet le vœu que M. Maurice Wirtz, architecte à Vevey et auteur du projet, veuille bien se souvenir, en sa qualité de Suisse romand, que le français fait aussi partie de nos langues nationales!

M. Ferrier demande qu'à l'avenir les rapports soient imprimés et distribués à temps, avant l'assemblée. Il reçoit l'assurance que les mesures nécessaires seront prises à cet égard pour donner satisfaction si possible à sa juste demande.

Il est 10 heures et les breaks attendent.

On quitte l'université pour le grand air. Nous en sommes à la canicule et le soleil s'en donne de cuire les raisins, qui menacent de bientôt „traluire“,..... et nous, qui avons très soif: je le constate à mon voisin, qui tourne la langue, singulièrement; il le constate sans doute à moi-même.

Enfin, nous voilà sous bois. C'est Vernand-Dessous; nous admirons les beaux chênes dont quelques-uns, à la vente, atteignent, nous dit-on, des prix supérieurs à ceux auxquels les pièces superbes recélées par les forêts de Morat, arrivent; il y a là sans doute une question de marché plus favorable, car, vrai, on ne voit pas souvent des fûts de chêne comme ceux que M. Liechty nous montrait encore le 26 mai dernier! Nous passons par les coupes; ce serait à croire qu'on en a sorti tout ce qui n'était pas énorme; on ne voit plus en effet que du très gros. On regarde avec un mélange de curiosité et d'une admiration qui va de droit aux vaillants pionniers de l'acclimatation, mais aussi avec une certaine dose de scepticisme bien naturel, toute une série d'essences exotiques dont la culture est devenue l'une des spécialités des forêts de la ville de Lausanne. Il en est même qui, tout en reconnaissant, comme il mérite de l'être, le généreux dévouement des acclimateurs, vont, avant d'accorder quelque attention à ces „intrus“, — c'est ainsi qu'ils nomment les arbres exotiques, — jus-

qu'à attendre froidement, avec une incrédulité féroce, qu'on leur fournisse la preuve matérielle, irréfutable, que ces espèces étrangères introduites produisent bien réellement, dans les mêmes sols, sous le même climat, des arbres plus utiles, des bois plus précieux et mieux payés ; bref, qu'elles garantissent des rendements plus considérables et plus avantageux à tous égards que les essences indigènes supplantées par elles. D'ici là, pensent-ils, nous dormirons tous, dès longtemps, sous la pelouse. Reconnaissons toutefois que le pin du lord, si apprécié dans son pays d'origine sous le nom de white pine et si peu recherché comme bois d'œuvre lorsqu'il a crû en Europe, présente, ainsi d'ailleurs que l'épicéa de Douglas (*Pseudotsuga Douglasi Carr.*), des pousses très respectables ; cependant, tout n'est pas là ! On ne dénierait pas non plus au cyprès de Lawson (*Chamaecyparis Lawsoniana Parl.*), originaire de la Californie et dont nous voyons ici également de fort beaux exemplaires, une très réelle valeur comme l'un des arbres „d'ornement“ les plus remarquables, avec ses branches et ses rameaux si curieusement pressés et aplatis les uns contre les autres. De tout petits wellingtonias „géants“ (*Sequoia gigantea Torr.*) surprennent aussi agréablement le regard.

Quant aux pépinières, espérons bien qu'elles ont toujours aussi grand air..... pour un rien, on devinerait que les gardes ont eu vent que nous passerions par là !

Voici la „Pierre à Cambot“, superbe bloc erratique qui forme un des ornements les plus indiscutables de la forêt, malgré la place qu'il dispute au peuplement. — Gneiss ou granit ? — Discussion. — Cependant, on ne peut pourtant pas le mettre en pièces, et la mousse qui le recouvre est épaisse. Bref, d'un petit morceau détaché du bloc et cassé, ne concluons pas, mais rappelons-nous que l'arête qui court du Bietschhorn à l'Aletschhorn et à la crête dite Kamm des Walliser-Viescherhörner, puis qui, du Finsteraarhorn au Dammastock, séparait jadis le vaste glacier de l'Aar de celui, non moins important, du Rhône, est couronnée, encore aujourd'hui, de cette espèce de protogine qu'on appelle gneiss granitique.

Le charme — nous parlons de l'essence forestière qui porte ce nom ! — se rencontre dans divers peuplements, ainsi sur notre gauche quand nous arrivons à Vernand-Dessous, où il est en mélange avec le hêtre et le chêne, et plus loin, dans un vieux massif.

Voici Cheseaux, puis Vernand-Dessus, Cugy et Archens ; nous brûlons tout cela, comme le soleil nous brûle, et, laissant même à gauche, sans nous y arrêter, l'imposante „Salle des foyards“, nous atteignons Montherond.

Lausanne ne sait que bien recevoir ; heureusement, nos robustes estomacs de forestier nous permettent de faire face à toutes ses prodigalités, sans autres conséquences qu'un peu plus de force à dépenser de la part de ces braves rossinantes que nous allons retrouver tout à l'heure.

Et nous voici de nouveau sous le couvert de massifs mélangés d'abord, puis de résineux.

L'ordre du jour, très chargé, a pu être épuisé, à deux objets près, avons-nous dit. Est-ce une raison pour s'arrêter là ? Tel n'est pas l'avis de M. Comte qui attaque bravement la conférence qu'il nous avait promise. Et le voilà sur le retour..... au rajeunissement naturel. On n'aurait pu mieux dire et je crois bien que M. Comte..... n'a convaincu personne, parce que tout le monde était déjà convaincu de longue date. Néanmoins, il est des sujets qu'on ne se lasse d'entendre... sous le dôme de l'accueillante forêt. Et si, par impossible, quelque chauvin de la plantation à outrance avait „honoré“ nos rangs de sa présence, émettons le vœu — très modeste, il est vrai, car nous avons rarement vu un chauvin ne pas rester chauvin ! — que, secouru par les salées savoureuses et l'émoustillant Mont-sur-Rolle de la ville de Lausanne, il se soit bercé un instant du rêve que la régénération naturelle pratiquée avec art sous bois a pourtant quelque charme.

Au „Bois-des-Richesses“, rien à faire : la municipalité a pris toutes ses mesures.

On passe, ce qui nous permet d'arriver aux „Meules“, chères aux Lausannois, à ce que M. Buchet nous affirme (Guide, p. 19 et 20).

Fouette, cocher ! Les noms sont charmants par ici et de jeunes peuplements, après des forêts mieux en corps, promettent de les bien décorer par la suite.

Mais, Lausanne a inscrit sur son programme : mort à la sécheresse ! A peine au faite des escaliers de la fraîche „cave“ de Montherond, nous venons buter au § 11 : „Es wird weiter getrunken!“ C'est, en effet, le N° qu'on a réservé pour le Chalet-à-Gobet, où un repas nous attend. Inutile d'ajouter qu'à nous voir à l'œuvre, les passants n'auraient jamais pu s'imaginer que nous sortions de table. Cependant, c'était bien ainsi.

M. Gaillard ayant bu à la prospérité des forestiers suisses, français et roumain, M. Biolley remercie en termes fort spirituels au nom de la société, fait une très brève mais très intéressante critique sur les massifs traversés ; puis, s'autorisant sans doute des gracieuses „biolles“ de Mauvernay, place de tir située tout à côté, il souhaite à Lausanne, ville à laquelle il porte son toast, d'avoir toujours à la tête de ses autorités municipales de rudes gaillards, intelligents, clairvoyants et dévoués au bien public, comme l'est son directeur actuel des forêts et domaines.

Concert très agréable, le soir, au kursaal de Montreux. Bière, café, vin d'honneur, tout y est à discrétion et fort aimablement servi. Par qui ? That is the question. Personne ne veut rien savoir et l'on ne sait vraiment où se tourner pour remercier. Avons-nous affaire à une ou des naïades, ou tout simplement à „Naqué“ dont le panache orne parfois la dent d'Oche ? Le fait que les seuls cigares doivent se payer nous porte à croire qu'il s'agit plutôt d'une nymphe ne détestant pas les hommes des bois, mais exécrant la fumée. Enfin, à des demandes réitérées, on finit par nous dire, avec beaucoup de circonlo-

cutions, que ce sont les membres du cercle de Montreux qui nous offrent toutes ces excellentes choses. Au vif regret de n'avoir pu le faire sur place, faute de vous voir, nous vous disons donc de loin : merci, messieurs les membres du cercle de Montreux ; vous aviez vraiment bien fait les choses.

A quatre heures, le lendemain matin, 1^{er} août, on est exact au rendez-vous, quelques Confédérés, avec une demi-heure de retard..... par respect pour l'heure vaudoise. Les trains... ou plutôt les „ficelles“ se succèdent, montant à Glion. Pour ne pas voir les nuages qui, par caprice, menacent, un professeur (ce n'était pas le rédacteur de ce Journal) dort ; cependant, il entend tout ce qu'on dit, même quand on dit qu'il dort, et, les yeux clos, il affirme son droit à cet acte ; il décrète qu'en dépit du panorama que nous lui disons magnifique, il ne se réveillera pas.

On quitte la „ficelle“ pour la „crémaillère“, c'est-à-dire qu'on prend place dans les wagons du Glion-Naye. On domine bientôt, sur la gauche en montant, la crête du Cubly. M. Badoux nous a déjà parlé quelquefois de la forêt de Certailon qui se trouve sur le flanc de ce monticule, des 950 m³ à l'ha que Certailon accuse sur 10^{1/2} ha, peuplés de résineux, des fûts sous branches de 20 à 25 m, des arbres, épicéas ou sapins blancs, de 40 m et plus, et..

Voici Caux ; hôtels fameux, d'un goût architectural discutable.

On plonge à droite sur les taillis furetés de Veytaux dont nous avons entendu parler hier ; ils occupent le bas du versant ; à partir de 1000—1100 m d'altitude, ces taillis cèdent la place à la forêt traitée en futaie ; l'épicéa y domine toujours davantage au fur et à mesure qu'on s'approche de l'arête ; dans le bas, c'est surtout le sapin avec lequel il entre en mélange ; cette forêt s'élève jusqu'à 1700 et même 1750 m, suivant la configuration du terrain ; elle est intéressante en ce qu'elle a subi les influences de la méthode préconisée jadis par M. Gurnaud. Beaucoup se souviennent de l'enthousiasme que M. Masson, alors municipal, manifestait, avec raison, encore il y a une quinzaine d'années, pour ce mode de traiter la forêt. Mais, l'application de la méthode dite du contrôle exige beaucoup de temps et un travail de Romain ; et certes ils ne sont pas nombreux ceux qui ont l'énergie de mener la tâche à chef ; or, la municipalité, qui ne voulait céder à personne l'exécution des mesures qu'elle s'était proposées, avait cependant d'autres soucis que celui de dénombrer intégralement ses forêts ; aussi, renonça-t-elle au jardinage cultural, après l'avoir appliqué pendant près de quinze ans. Que ce mode de traitement soit productif, cela est cependant incontestable et c'est ce que nous affirmait encore dernièrement le propriétaire d'une forêt, traitée d'ancienne date par la méthode du contrôle et située sous les Pleïades, sur la base d'une comparaison établie entre les inventaires dressés il y a une vingtaine d'années et ceux d'aujourd'hui. Bref, on revint, à Veytaux, à l'aménagement officiel : série de 141 ha avec 24,430 épicéas,

sapins et divers, cubant en moyenne chacun 1.30 m³ ; 225 m³ par ha, en moyenne ; beaucoup de gros matériels ; on continue à jardiner en coupant 380 m³ chaque année. Il est très intéressant de constater que la commune est revenue d'elle-même, il y a une vingtaine d'années, — c'est-à-dire dans un temps où l'Etat n'avait, en fait, pour ainsi dire presque rien à ordonner dans les gestions forestières communales et où celles-ci abusaient par conséquent assez généralement de la coupe à blanc étoc, — à la coupe jardinatoire, après avoir constaté les effets déplorables de la coupe rase, importation malsaine d'Outre-Rhin qui nous a coûté en Suisse bien des déboires et bien des pertes, en matériels et en argent.

Nous voyons à gauche, bien en dessous de nos voitures, Les Avants, il y a trente ans, un des rares grands hôtels de la contrée, aujourd'hui petite localité, avec station du Montreux-Oberland bernois.

Par delà Les Avants, un peu sur la droite, le Mont-Folly, avec ses importantes forêts communales jardinées d'épicéas et de sapins (près de 300 ha et une moyenne de 240 m³ à l'ha, à une altitude supérieure à 1600 m) et les reboisements de sa crête (94,000 épicéas et 11,000 arolles pour 3 1/2 ha).

Plus près de nous, la dent de Jaman, dernier pointement de jurassique supérieur à l'extrémité sud de cette arête découpée en scie que nous voyons derrière, l'arête des Verreaux qui, avec son Vanil-Blanc, sa dent de Lys et sa Cape-de-Moine, n'est plus qu'un dernier fragment de voûte encore debout entre des vallons anticlinaux très profonds, avec des terrains liasiques et jurassiques sur le versant occidental et de puissantes couches de crétacé sur les pentes du val d'Allière. A droite, le massif de Hautaudon, avec sa dent de néocœmien et le petit lac de Jaman qu'il enferme dans ses flancs et qui est si attrayant à la fonte des neiges, quand des sources jaillissent de partout parmi les blocs énormes, au-dessus de ses rives sauvages.

Le charbon absorbe miasmes et microbes ; c'est sans doute à quoi les ingénieurs ont songé en construisant la ligne ; bref, on nous fait aller par toute une série de boîtes allongées appelées vulgairement tunnels, où force nous est bien de passer par tous les caprices de la locomotive, qui crache sa fumée avec une désinvolture et une maîtrise tout à fait exceptionnelles. Aussi, n'est-ce qu'à moitié nègres ou ramoneurs qu'on nous permet de jeter un coup d'œil sur Neirivue, Grandvillars, Albeuve et le riant vallon de la Sarine, que nous découvrons au sortir d'un de ces bains de fumée. Encore une belle vue sur le Léman ; encore quelques fours à charbon, et voici Naye. On monte prestement au signal, — ah ! pas tous, par exemple, mais ceux qui veulent avoir bien mérité leur premier déjeuner ! — et l'on admire le panorama superbe. Le Mont-Blanc joue à cache-cache avec nous derrière la Haute-Cime de la chaîne des Dents-du-Midi ; cependant, il a omis de masquer son dôme du Goûter qui le trahit facilement, comme de certains coins des environs d'Interlaken, le Silberhorn, la cime de

la Jungfrau. On admire les Alpes, le Jura, des sommets sans fin, les vals, vallons et vallées, les arêtes qui se succèdent, se coupent, se croisent, le Léman, dans sa majesté unique ; on cherche les noms qui s'appliquent à chacun d'eux, on confond, on se reprend, on regarde à nouveau, on sort des cartes, on s'oriente, on contrôle et vérifie. Puis, on descend à l'hôtel se sustenter. On part et, en passant, on visite, avec le plus vif intérêt, le pittoresque jardin alpin botanique de la Rambertia, qui est dû à l'initiative privée et qui est réellement remarquable d'organisation intelligente, scientifique et artistique.

Et maintenant, en route pour le col de Chaude. On longe l'arête, on cueille du rhododendron très beau ; il en est même encore en boutons. Mais, voilà les défections qui commencent. Le sol est glissant, d'accord ; le sentier étroit et la pente raide, admettons ; mais le précipice, en somme, n'existe pas ; cependant, à ce défaut, — si c'en est un, — on le crée : l'un est trop grand et il „le“ voit de trop haut ; un autre, beaucoup plus court et ne pouvant mesurer toute l'étendue du danger, ferme les yeux d'épouvante et il „voit“ aussitôt double ou triple péril. Bref, pour un rien, seules les dames auraient poussé plus loin l'aventure, — car nous avons des dames avec nous, et des plus vaillantes ! — A en croire le professeur Engler, ce fut même singulièrement utile : plus d'un, affirme-t-il en effet, eût renoncé, délibérément, à s'exposer au plaisir, mélangé sans doute, de s'étendre sur les prés rapides, ravinés et glissants qui dominant le col, n'avait été la terreur grande de s'offrir à la raillerie toujours si délicate, toujours si subtile, mais d'autant plus accablante, d'expertes en l'art de se gaudir avec ruse et finesse de qui leur paraît lourd et massif, à elles qui sont toutes de charme, toutes de grâce....

Mais, n'emboîtons point le pas de M. Engler, car l'avalanche pourrait bien descendre, et quelle avalanche !

Ce qui nous amène à parler de ces sortes de murs qu'on a construits à Malatrait, arête située en face de nous, afin de permettre à certains étrangers du Nord de les prendre, sous l'équipement d'une triple rangée de lunettes et de lorgnons, là, entre 1850 et 1930 mètres d'altitude, pour des murs de vigne.... et aussi un peu afin d'arrêter l'avalanche, jadis si désastreuse, du Chapuisoir. Supposons, en effet, que nous soyons tous de quinze ans plus jeunes. Ce n'est pas le 1^{er} août, mais le 1^{er} mai 1891. Il est six heures du soir. Tout est tranquille aux alentours. On ne voit aucun mur en Malatrait, mais d'épaisses couches de neiges amoncelées. Soudain, deux craquements sinistres secouent la torpeur de la nature endormie. Les échos de l'énorme cirque de rochers où nous nous trouvons, répètent et grossissent le formidable tapage avec des roulements et des éclats de tonnerre ; on regarde : la neige, accumulée il y a encore un instant sur trente à quarante hectares de prés et de rochers, n'est plus en Malatrait ; elle s'est abîmée dans les profondeurs ; là-bas, à 1100 et 1150 mètres en dessous de l'arête, elle recouvre „En-Tinière“, sur une longueur

de 165 mètres, la route qui mène de Villeneuve aux chalets de Ra-fevez et d'En-Sétaz et à Château-d'Œx par le col de Chaude ; elle est compacte et glacée, profonde de 6 à 8 mètres, suivant la configuration du terrain ; elle barre, momentanément, le torrent de la Tinière ; elle atteint jusqu'à 10 mètres de profondeur au fond du vallon, vers le milieu du cône de déjection. C'est le moment où la route devient plus fréquentée que jamais. On voit d'ici les frais de déblaiement. Ces frais, qui se renouvelaient presque chaque année et qui étaient souvent considérables, incombaient à Villeneuve. L'avalanche du Chapuisoir ne descendant plus aujourd'hui, les dépenses faites courageusement par cette commune pour supprimer la catastrophe, s'amortiront nécessairement, abstraction des bénéfices résultant de la création d'une forêt protectrice sur un terrain jadis stérile et dangereux. Commencés en 1892, les travaux de défense entrepris sont en somme fort bien combinés et très bien exécutés. On compte actuellement une centaine de murs secs d'un développement total de 1.2 kilomètre, environ ; ils ont été payés en moyenne à raison de 7 francs le mètre cube. Bien que l'avalanche ne descende plus, on a constaté que la neige s'accumulait encore en fortes quantités, lors des hivers particulièrement neigeux, au nord-est des défenses anciennes, en dessus du banc de rocher, où les masses amoncelées basculaient jadis. C'est le motif pour lequel on poursuit l'œuvre de restauration entreprise et c'est aussi ce qui nous explique l'animation, qu'il nous est facile de constater à l'aide de bonnes jumelles sur ce chantier, où l'on voit distinctement, de la place où nous sommes, des ouvriers occupés à construire de nouveaux murs. Ceux-ci augmenteront de 180 mètres environ le développement des barrages mentionnés ci-dessus ; on complètera en outre le système de défense à l'aide de banquettes (160 à 170 mètres). A l'abri de ces murs, on a planté sans succès des épicéas et des mélèzes ; seuls, les arolles, dont les pousses sont cependant encore modestes, permettent, nous dit-on, d'espérer une issue favorable de ce boisement. Il est très surprenant en somme que l'épicéa n'ait pas réussi, car on en voit encore, au couchant, sous le banc de rocher, de bien venants, par bouquets, à 100—150 mètres en dessous dans des terrains assez semblables, et d'isolés sur les pâturages de Folliaux et d'Aveneyre, aux altitudes de 1750 et 1800 m. Nous faisons abstraction ici des arbres torturés et déformés qui luttent pour leur existence dans les coins les moins exposés, le long de l'arête. C'est là que nous avons vu, le 25 juin 1905, entre le pré Miguet (sommet de Malatrait) et le pertuis d'Aveneyre, à l'exposition ouest-nord-ouest et à l'altitude de 1850 mètres, en quittant le sentier pour aller cueillir du rhododendron en boutons de l'autre côté de l'arête, un petit sapin blanc (*Abies pectinata* De Cand.), tourmenté par la tempête et la neige et peut-être aussi par le chamois, noueux et court crû, mais avec des pousses très franchement vertes, un diamètre de près de 6 cm au collet et une hauteur dépassant un peu 1 mètre. Les éléments se déchainent contre lui, s'a-

charment à son sujet ; il demeure impassible et narquois, bien décidé, semble-t-il, à poursuivre plus avant l'intéressant *struggle for life*, dans lequel il se trouve engagé. Loin de nous, bien entendu, l'idée qu'il aurait pu être avantageux ou même utile d'essayer de mélanger le sapin aux essences du reboisement de Malatrait, car on sait trop ce que cette espèce vaut en Suisse au-dessus de 1200 à 1300 m et ce que devient, passé cette altitude, la valeur technique de son bois, notamment la résistance horizontale et l'élasticité de celui-ci (voir d'ailleurs, pour de plus amples renseignements sur ce sujet : Tetmajer, *Resultate der Prüfung schweizerischer Bauhölzer*, 2. Auflage) ; on sait même que les graines récoltées sur des sapins ayant crû dans nos Alpes au-dessus de 1100 m ne présentent plus la faculté germinative des graines de cette essence qui ont été cueillies plus bas. Cependant, il semble que si le sapin pectiné a encore la force végétative nécessaire pour tenir tête aux nombreux facteurs qui sont nettement contre lui sur l'arête de Malatrait, la cause ne doit pas être regardée comme définitivement perdue pour l'épicéa, à condition toutefois qu'on veille à ce que les plants aient été élevés aussi près que possible du lieu de la plantation et que les graines dont ils proviennent aient été récoltées d'arbres sains, ayant crû, également aussi près que possible de Malatrait, dans des conditions climatiques et de sol aussi semblables que possible à celles que cette arête présente. D'ailleurs, Villeneuve va continuer les essais et compte planter encore à cet effet 110,000 arolles, épicéas et pins de montagne. Le but que l'on poursuit est de transformer tout le cirque, où l'avalanche du Chapuisoir se constituait et d'où elle se détachait jadis, en une forêt protectrice et par la suite productive. Soyons aussi réservé que possible et admettons que, dans 200 ans, la commune ne puisse abattre qu'un mètre cube seulement par hectare sur les 40 ha que l'on boise ; n'estimons pas, d'autre part, à plus de fr. 10 net, en moyenne, la valeur du mètre cube de bois exploité là-haut ; ce seront fr. 400 qui alimenteront régulièrement, bon an mal an, la caisse communale, alors qu'avant la construction des murs de Malatrait, cette somme était dépensée chaque année, ou à peu près, par Villeneuve pour déblayer l'avalanche. C'est donc tout à l'honneur de cette ville d'avoir entrepris et de poursuivre maintenant la belle œuvre de restauration dont nous avons sous les yeux les bases définitives, si intéressantes dans leurs résultats déjà appréciables.

Au col de Chaude, notre colonne se divise en deux. Les plus ingambes font l'escalade du perron Berthe et le gros contingent atteint l'arête au pertuis d'Aveneyre, par un sentier excellent quoiqu'un peu rapide à partir du point où il rejoint le chemin du Chalet du Petit-Tour. C'est, comme on sait, dans le calcaire schisteux des couches de Klaus (jurassique inférieur) traversées par ce chemin qu'on trouve différentes pétrifications, notamment celles de l'*Ammonites tripartitus* et du *Zoophycos scoparius*.

On laisse à droite la dent néocomienne dite Pointe-à-l'Aiguille (1936 m) et à gauche la pointe d'Aveneyre (2030 m), taillée dans le

jurassique supérieur, et l'on arrive par le chalet des Cases dans les pâturages boisés d'Aveneyre, propriété de la commune de Villeneuve; on en admire la belle étendue et les herbages délicats; on traverse l'alpe du Jorat, qui appartient à des particuliers, et nous voici au „milieu du monde“, c'est-à-dire à l'un des nombreux endroits de la terre où les eaux se séparent. Le Petit-Hongrin court au nord-est rejoindre, au Bois-de-la-Perrettaz, les eaux qui descendent du charmant petit lac Lioson, sous la pyramide de Chaussy, pour les emporter à la mer du Nord par la Sarine, l'Aar et le Rhin en passant à Bâle — port de mer?! — à raison d'une vitesse de quatre à cinq mètres par seconde. L'Eau-Froide se sauve en sens inverse et va se déverser, sous le ciel méditerranéen, dans le golfe du Lion par l'immense delta qui englobe et emmarécage la Camargue; auparavant, elle cascade fort gracieusement au-dessus de Roche, puis n'abandonnant la montagne qu'à regret, elle ne cesse qu'en désespoir de cause, dirait-on, de s'appuyer au promontoire du Sauquenil, dédaignant le Rhône avant le lac, car elle veut avoir sa „Bataillière“ à elle, sur les flancs de la „vieille“ Villeneuve; enfin, là-bas, elle baigne distraitemment les antiques constructions romaines, partiellement encore debout, d'Orange et d'Arles.

Non loin de ce „milieu du monde“, l'industrie genevoise a poussé un „drageon“ fort utile à la région; elle est venue créer à La Barmaz une scierie des mieux montées, qui est très active et qui débite les bois d'une partie de la contrée, notamment ceux des forêts et pâturages que ses propriétaires, MM. Ody & C^{ie} possèdent dans le voisinage; elle marche à la vapeur.

Devant nous, les tours d'Aï (2334 m), de Mayen (2325 m) et de Famelon (2141 m), majestueux pointements de malm (jurassique supérieur) d'une gigantesque voûte jarassico-crétacée, appuyée de lias au nord-ouest et surgissant de l'énorme étendue des terrains éocènes (flysch, avec schistes et grès) qui recouvrent Derrière-la-Pierre, Les Aberts, Prélouri, Argnaulaz, etc. C'est au pied du pointement de Famelon que les amateurs d'arbres intéressants vont visiter quelques vieux arrolles dans les bois qui sont situés sous les rochers de La Latte.

Nous n'en sommes pas moins aux Ayernes, c'est-à-dire sur une importante propriété de l'Etat de Vaud, qui a fait l'objet d'une fort intéressante étude alpicole et forestière en 1892. La montagne comprend les Ayernes (le Grand et le Petit-Ayerne), où nous venons d'arriver et, plus loin, devant nous, Folliaux, avec l'Ortier; elle s'élève de 1360 à 1930 mètres d'altitude, c'est-à-dire jusqu'au haut du versant sud-sud-est de Malatrait que nous voyons maintenant sous une autre face. De l'expertise faite, il découle que, s'il est possible de reboiser la crête et les parties des pâturages de Folliaux et des Ayernes, où les vaches ne peuvent brouter, il est toutefois certain que cette opération ne sera pas immédiatement ni directement avantageuse au point de vue financier; en revanche, elle sera des plus utiles si elle est entreprise en vue de la protection et de l'amélioration des pâtu-

rages. C'est le motif pour lequel l'expert forestier consulté proposait la création de forêts-rideaux d'abord entre les Ayernes et Folliaux, puis entre les Ayernes d'une part et Aveneyre et le Jorat d'autre part ; le boisement de la crête et des pentes trop rapides pour le bétail près de cette crête aux Ayernes et celui du haut d'un couloir de neige près de Malatrait en Folliaux ; enfin, le complètement des boisés existants sur les pentes abruptes des Ayernes et de Folliaux. Cela répondait, en somme, à la création de 12 hectares de forêt ; la plantation devait se répartir sur 12 ans, à raison d'une dépense annuelle d'environ fr. 400. Les terrains à pâturer subissaient de ce chef une réduction relativement minime et qui devait être compensée par l'extirpation d'arbres épars et de bouquets de bois partout où le sol s'appropriait mieux à l'alpage qu'à la forêt ; pour ce motif et à raison des améliorations forestières et alpicoles proposées, le port du bétail admis pour ces montagnes ne devait pas être diminué (120 vaches au total, sans compter le jeune bétail). Au point de vue strictement alpicole, les experts conseillaient : pour Folliaux, de conserver les chalets du bas et du haut, mais d'abandonner celui de l'Ortier, construit par un propriétaire précédent, amateur de jolis points de vue, mais peu soucieux d'améliorer sa montagne, et de le remplacer par un chalet-modèle aux Grands-Drus, c'est-à-dire au centre et à l'endroit le plus favorable de l'alpe ; pour les Ayernes, d'abandonner le vieux chalet du bas, soit du Grand-Ayerne, en raison de son emplacement défavorable et le chalet du Petit-Ayerne situé un peu plus haut, mais de construire un grand chalet-modèle, bien abrité et placé au centre si possible du bas de l'ensemble de toutes ces montagnes domaniales. Les experts proposaient en outre la construction, moins urgente mais nécessaire également, d'un chalet à placer près d'une source et sur une esplanade abritée pour remplacer les chalets actuels du haut, qui sont fort mal situés et en mauvais état, et permettre de tirer parti des pâturages les plus élevés du Grand-Ayerne, délaissés par le bétail depuis la destruction de la „case“ supérieure par une avalanche. Ces propositions, qui visent très nettement l'exploitation par l'Etat de deux alpages distincts, celui de Folliaux d'une part et celui des Ayernes d'autre part, ont été faites de façon à permettre néanmoins, sauf agrandissement judicieux des étables, le fusionnement de ces deux exploitations distinctes en une seule quand tous les anciens chalets seront tombés en ruines, et qu'il ne restera plus par conséquent sur le domaine que les trois chalets-modèles bâtis ensuite de l'expertise. Des chemins, établis à flanc de coteau, moitié déblais, moitié remblais, sans charge et ayant pour but de faciliter le parcours du bétail et le transport des engrais, tout en reliant entre eux les différents bâtiments, rentraient dans le système des améliorations proposées ; c'était en tout 2,5 kilomètres de chemins à construire, à raison de fr. 1.50 le mètre courant, ce qui faisait un total de fr. 3600. Le chalet-modèle du bas était budgété à raison de fr. 12,000 ; les deux du haut, de fr. 9000, chacun.

Le projet prévoyait aussi l'assainissement des parties humides du domaine, les opérations nécessaires pour capter des sources et des filets d'eau afin d'augmenter le nombre des abreuvoirs indispensables pour le bétail, etc., etc.

Le beau bâtiment que nous voyons sur l'esplanade en face de nous est précisément le chalet-modèle du Bas-Ayerne (anciennement Grand-Ayerne), qui a été construit ensuite de l'étude dont il est question ci-dessus.

Mais, laissons tout cela et mettons-nous à table.

C'est fait et nous voici sous l'impression d'un fort agréable repas, agrémenté de discours et de „youlées“ ou „yodeleries“ de la plus délicieuse saveur ; celles des enfants déguisés en „armaillis“ à notre intention sont un peu faibles, mais charmantes et bien du pays ; celles du fils d'Uri, auquel on rappelle que c'est aujourd'hui le 615^{me} anniversaire de la fondation des ligues helvétiques et que la prairie uranienne du Rütli n'est pas tout à fait étrangère à ce solennel événement de notre histoire nationale, s'entendent aussi dans les montagnes de S. M. l'empereur d'Autriche.

L'acte stomacal accompli, le gros de la troupe se dirige sur Roche par la Joux-Verte. Les dames et quelques messieurs, trop lestés, paraît-il, ou fustigés par les affaires..... — ils en ont l'air ! — descendent en break par les Agites sur Aigle ; on remarque le porteur occasionnel de télégrammes pour certains quotidiens.

Une seule dame, la vaillante des vaillantes, nous tient tête jusqu'au bout ; elle ne se laisse rebuter ni par la chaleur, ni par la longueur de la route, ni par les vipères qu'on lui dit être abondantes dans les rochers que nous allons parcourir, ni par la description imaginaire et fantaisiste au possible qu'on lui fait du dernier tronçon : évocation d'une „caverne à l'ours“ encore habitée, aigles sanguinaires, soi-disant encore nombreux dans la contrée, dévalement presque certain, entre le Reposoir et le pont d'Egraz, de rochers dont la chute est imminente, chemin raviné par l'orage, emporté par le torrent sur de grandes longueurs, trajet à effectuer en partie en se suspendant au câble, etc., etc.

Bref, nous voilà sous bois. La forêt cantonale de la Joux-Verte, qui embrasse 330 hectares, est à cheval sur le torrent de l'Eau-Froide ; elle n'a pas été encore aménagée ; on y coupe, en attendant cette opération, 1100 mètres cubes par an, sans compter les éclaircies. En bien des endroits, surtout dans les premières parties que nous traversons, les massifs demanderaient à être fortement nettoyés, desserrés et éclaircis, mais la forêt vient en somme seulement d'être ouverte à une dévestiture quelque peu rationnelle et avantageuse, et il est impossible de tout faire du même coup. D'une façon générale, les conditions d'accroissement sont très favorables. L'épicéa et le sapin, qui dépassent parfois 40 mètres de hauteur, sont de beaucoup les essences prédominantes ; on voit du hêtre dans le voisinage immédiat du torrent et l'érable sycomore n'est pas rare, disséminé par pieds isolés, un peu dans toute la forêt. On a tenté, sans succès jusqu'ici, d'introduire le

mélèze et cependant on en voit, à un et deux kilomètres de là, sur les Agites, en Nairvaux, au pied des trois sex (ceux des Pares, des Paccots et des Nombrieux), de nombreux exemplaires qui sont parfois de fort belles dimensions et souvent très âgés.

L'incendie a bouleversé à plusieurs reprises l'ordre dans les forêts de la Joux-Verte. Celui qui ravagea les bois du mont d'Arvel jusqu'au Sauquenil, pénétrant par la Golettaz jusqu'en Traversin sur la rive gauche de l'Eau-Froide et détruisant 200 arpents, soit 72 hectares de forêt, du 1^{er} au 14 juin 1762, est connu. C'était à l'époque où Albrecht von Haller était directeur des salines du „gouvernement“ d'Aigle, avec siège au château de Roche, et où il exerçait la haute-surveillance sur les forêts possédées par LL. EE. dans ce „gouvernement“, à cause des bois tirés de ces forêts pour le service des salines. On trouve, dans la Revue historique vaudoise (2^{me} année, juin 1894, p. 181 à 187), une reproduction de l'intéressant rapport officiel que Haller adressa alors aux „Schultheiss & Rätthe“ de la république de Berne sur cet événement et dont l'original dépose aux archives du Rathaus à Berne, avec quantité d'autres documents relatifs à la contrée en général et aux salines et forêts d'Aigle en particulier. M. Badoux nous dit que, depuis lors, le feu en a fait encore des siennes à la Joux-Verte, entre autres il y a quelques années.

On visite l'imposante écluse que les Bernois ont fait construire. Il peut être intéressant de citer ici ce que le même Haller disait, il y a un siècle et demi, de cette institution, de son but, de son fonctionnement et des résultats obtenus par son moyen : „Man hat über dem Berge La Joux-Verte einen Teich gegraben, und mit Schleussen versehen. In diesen Teich wirft, und flösst man das Holz, und behält es bis zur nächsten Wassergrösse; öffnet (sic) alsdann die Schleussen, und lässt es durch den gräulich wütenden Strom über die Felsen nach Roche hinstürzen, wo es in der ersten Fläche durch einen Rechen aufgehoben, daselbst aber gespalten, und zum Gebrauche des Salzwerks Aelen, und der Direktor-Häuser zu Roche gebraucht wird.

„Es wird in Rundstücke gesägt, hergestösst, und die Menge mag jährlich 2 bis 300 Klafter betreffen.* Man flösset es im Frühlinge, wie im May, und dann wieder im Herbste. Ohne den Strom würde es unmöglich zu gebrauchen sein.“ (Kurzer Auszug einer Beschreibung der Salzwerke in dem Amte Aelen [Aigle], von Albrecht Haller, Roche den 8. Junii (sic) 1764; Neunter Abschnitt: Die Holzungen, p. 118.)

Le gigantesque barrage destiné à contenir l'étang (Teich) dont il est question ci-dessus est encore là dans toute son historique majesté, avec l'ours de Berne gravé dans ses moellons, ainsi que la date de son inauguration; l'épaisseur de sa maçonnerie n'accuse pas moins de 3,80 mètres.

* Le moule de Berne (Klafter) avait 126 pieds cubes de Berne, soit 134,89 pieds cubes vaudois; il occupait ainsi l'espace de 3,642 stères et comprenait donc 2,55 mètres cubes de bois. C'est dire que la quantité de bois flotté par l'Eau-Froide s'élevait alors de 510 à 765 m³ par an.

Abstraction faite des différences inévitables nécessitées par l'organisation du service et la destination des bois, le système de flottage décrit par Haller en 1764, s'est maintenu à peu près sans modification jusqu'à la fin du siècle dernier. Cependant, on voit d'ici les déchets importants mais forcés auxquels ce mode de vidange exposait inéluctablement l'exploitation d'une forêt qui est placée pourtant, par sa situation naturelle, dans les meilleures conditions pour produire les plus belles pièces de charpente et de magnifiques sciages. L'inspecteur de l'arrondissement d'alors, qui savait ce qu'une route construite dans les rochers de Vers-Boyen, Barmettes, Pare-Blanche et l'Etélay, eût coûté de travaux et d'argent, proposait depuis longtemps une installation de téléféré par câble. En 1893, il obtint enfin l'autorisation de pouvoir abandonner la coupe à blanc étoc qui a fait tant de mal, ici comme ailleurs. D'autre part, les exploitations allaient porter sur des épicéas et sapins magnifiques, d'une valeur technique, industrielle et commerciale, élevée. Les réduire en bûches d'un mètre et les confier à l'impétuosité d'un torrent qui les eût abîmées en grande partie, devenait un non-sens forestier. On abandonne le flottage et on suspend provisoirement les coupes ; on serre de plus près l'étude d'une dévestiture plus rationnelle et moins désavantageuse, mais la question traîne néanmoins ; enfin, en 1897, on recueille, après beaucoup d'autres, un nouveau bienfait de l'intelligent système des coupes rases, appliqué chez nous par manie de singer ce qui vient du nord ; en d'autres termes, le vent se fait un jeu de pénétrer par des portes qu'on lui a bénévolement ouvertes toutes grandes et il brise, déchire, écrase et broye à plaisir de très importantes masses de bois (4—5000 m³). A quelque chose malheur est bon, car du coup la question du câble est résolue. Cependant, on tâtonne encore dans l'exécution du projet ; on appelle de loin un constructeur soi-disant spécialiste et fort bien recommandé de très haut, mais qui n'en est pas plus intelligent, ni plus habile, ni plus consciencieux pour cela et qui ne s'entend en définitive nullement au travail à effectuer. Enfin, la tâche est confiée à un homme du pays, Berdoz, qui déploie la plus louable activité, la plus féconde intelligence et qui mène sans grand tapage l'entreprise à chef. Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis l'hiver 1898/1899, l'installation marche à merveille et promet de payer largement ses frais d'établissement.

Un peu après avoir traversé l'affluent de l'Eau-Froide dit Chenau-de-Tompey, nous arrivons à l'extrémité supérieure de cette installation, à 1210 m d'altitude ; de là, au sortir de la forêt par le Reposoir (cote : 1079 m) où le câble ou — pour parler plus exactement — les câbles passent, il y a cinq places de chargement sur un parcours de 1 ³/₄ kilomètre ; c'est par la neige, exclusivement, qu'on amène les bois à ces places de chargement ; du Reposoir à la station d'arrivée, qui est à la cote de 385 m, la ligne compte encore un peu plus d'un kilomètre et demi. L'installation se compose d'un câble porteur de 2,8 centimètres de diamètre, d'un câble de retour gros de 1,8 centimètre

et d'un câble sans fin de $1\frac{1}{4}$ centimètre de diamètre, tracteur glissant sur des poulies fixées aux deux extrémités de la ligne; ce dernier câble sert à diriger et à régler l'allure des charges. Vingt-cinq chevalets en bois, répartis suivant la nécessité et la configuration du terrain sur toute la ligne, soutiennent ces câbles. Le câble porteur a supporté, de la Joux-Verte à Roche, des billes cubant 2,70 mètres cubes et des pièces de charpente atteignant 21 mètres de longueur. On répartit, pour le transport, les charges aussi également que possible sur toute la longueur de la ligne. On a compté jusqu'à 16 charges descendant en même temps. Le coût de l'installation est revenu à fr. 63,000, c'est-à-dire presque à fr. 19 le mètre courant. L'affaire a été néanmoins excellente pour l'Etat. En effet, le produit net moyen du mètre cube de bois provenant de la Joux-Verte était de fr. 7. 02, lors du flottage (pour la période 1888 à 1893 y compris); il s'est élevé à fr. 11. 82 depuis l'établissement du câble (pour la période 1898/1903). Le bénéfice net a donc été de fr. 4. 80 par mètre cube de bois vendu ou de fr. 5280 par an pour les produits principaux de la forêt, puisque, comme on l'a vu, la possibilité a été fixée à 1100 mètres cubes, éclaircies non comprises. Mais, en versant régulièrement chaque année une annuité de fr. 5280, intérêts composés comptés au taux de 3 %, on éteint en vingt ans une dette qui, sans cette opération, aurait atteint le chiffre de fr. 140,000 au bout de ce laps de temps; or, les avances faites par l'Etat pour payer les frais de premier établissement, augmentées des intérêts composés au 4 %, équivalent à un capital de fr. 138,000 après vingt ans. Ensuite de mesure contractuelle, l'adjudicataire des exploitations est tenu de faire procéder à ses frais, en majeure partie, à l'entretien et, le cas échéant, à la réfection du câble. Prévoyons cependant un cas de force majeure, mais faisons entrer en ligne de compte la plus-value des bois d'éclaircie: nous mettons les choses au pire; cependant, les frais de la création du câble de la Joux-Verte n'en seront pas moins amortis, en principal et intérêts, l'an 1920, au plus tard.

Ce câble a transporté, jusqu'ici, plus de 40.000 pièces de sciage et de charpente, plus de 22,000 grands fagots et plus de 4000 stères, dont les rondins et les quartiers ont à leur arrivée un aspect singulièrement plus présentable que ceux qui étaient précipités jadis par le torrent sur le ratelier du bassin de réception, à Roche.

Le rendement net de la Joux-Verte s'est élevé à fr. 53. 25 par hectare depuis l'établissement du câble.

Les prix moyens, à Roche, ont été de fr. 23. 20 (fr. 24. 10 pour les sciages et fr. 21. 65 pour les charpentes de 6 à 14 mètres de longueur) pour une quantité de 1637 m³ de résineux mis en vente en 1901 et de fr. 28. 70 (fr. 29. 30 pour les sciages et fr. 24. 40 pour les charpentes) pour 730 m³ de résineux mis en vente en 1906.

Le câble permet de considérer la forêt de la Joux-Verte comme étant aux portes de la consommation. C'est dire que, grâce à cette

installation, on peut tirer parti maintenant de tous les assortiments, même des plus petits. La proportion des bois de service équivaut aussi à celle qui se présente dans les forêts de plaine possédant les meilleurs moyens de dévestiture. Elle a varié jusqu'ici de 81 % (en 1905/1906) à 88,4 % (en 1904/1905).

Et voilà que tout en devisant..... et en dégringolant au travers d'une fournaise de calcaires chauffés à blanc !..... on arrive à Roche. C'est là que la dislocation „définitive“ a lieu. On se serre la main ; on se dit au revoir à l'année prochaine dans ce canton situé à l'autre extrémité de la Suisse, mais qui baigne, comme celui de Vaud, des rives charmantes dans un lac de belles dimensions ; qui possède, comme Vaud, des versants ensoleillés où le raisin se dore et des glaciers, réservoirs de houille blanche, et dont l'écusson porte, comme celui du peuple vaudois, de sinople et d'argent. Et chacun s'en va, gardant le meilleur souvenir de ce congrès de 1906 sur les bords du Léman vaudois, de son excellente organisation et de sa réussite, parfaite à tous égards.

P. Bertholet.



Chronique forestière.

Confédération.

Un nouveau règlement concernant l'organisation de la station centrale de recherches forestières a été approuvé par le Conseil fédéral dans sa séance du 25 juin écoulé. Cette autorité a en outre procédé à la nomination de la commission de surveillance qui sera constituée désormais et pour une période de 5 ans, de MM. de Wattenwyl, conseiller d'Etat, à Berne, Liechti, administrateur des forêts de la ville de Morat, et Biolley, inspecteur forestier, à Couvet, comme membres permanents ; de MM. le D^r U. Meister, inspecteur des forêts de la ville de Zurich et Jauch, inspecteur cantonal des forêts, à Altorf. La commission est présidée par M. le D^r Gnehm, président du Conseil de l'Ecole polytechnique et M. le D^r Coaz, inspecteur fédéral des forêts en fait partie, de droit.

Cantons.

Tessin. M. O. Furrer, inspecteur forestier à Faido, a donné sa démission pour rentrer au service de son canton d'origine. M. Furrer remplira provisoirement les fonctions d'inspecteur de l'arrondissement de Balsthal (Soleure), en remplacement du titulaire, empêche de le faire en suite de maladie.

M. Bezzola, inspecteur forestier à Locarno, a donné sa démission, après 34 ans de bons et loyaux services.